

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

PREAVIS MUNICIPAL 2021-2026 No. 30

DEMANDE DE CRÉDIT RELATIVE AUX TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (COFIN)

Au Conseil communal de Rolle

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes Anne Beck
Valérie Schlup
Susete Ulliel

MM. Edouard Dubuis
Christian Joly (Président)
Alexandre Sobredo (excusé le 9 janvier)
Federico Rapini (Rapporteur)

s'est penchée, en date du 9 janvier 2023 sur le Préavis municipal 2021-2026 No. 30 concernant la demande de crédit relative aux travaux de réaménagement de la Place du Marché. A cette date, Mme la Municipale Margareth Ruchti et M. Christophe Cotting, chef des Services techniques, ont présenté le projet et répondu aux questions y relatives. La CoFin les remercie pour leur disponibilité et les informations fournies lors de la séance.

DISCUSSION

La Cofin a notamment voulu savoir si le montant des travaux avait été calculé sur la base d'un forfait. Mme Ruchti a expliqué que ce n'était pas le cas, puisque les travaux sont de nature assez simple. Il n'a donc pas eu de discussion en vue d'une forfaitisation.

Par ailleurs et de manière générale, nous notons un risque financier accru sur nos projets de réalisation et de travaux en raison de la forte variabilité des prix constatée lors des appels d'offres.

CONCLUSIONS

Considérant l'exposé ci-dessus, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission permanente des finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis 2021-2026/No. 30 de la Municipalité du 28 novembre 2022,

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le préavis Municipal 2021-2026 / No. 30 concernant la demande de crédit relative aux travaux de réaménagement de la Place du Marché ;
2. Accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 621'000.-- pour le financement de ces travaux ;
3. Autorise la Municipalité à imputer cette somme sur le compte 4300.501027 "Génie civil et assainissement - Réaménagement de la Place du Marché"
4. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses ;
5. Autorise la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 30 ans.

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 15 janvier 2022

Le Président



Christian Joly

Le Rapporteur



Federico Rapini